

Fonds de Développement Territorial

Campagne 2025



Action éligible n° 1 : *Projet de développement axé sur l'augmentation du nombre de licences*

Critères prioritaires :

- 1 Augmentation du nombre de licences supérieur à la moyenne territoriale qui est de 8%
- 2 Autres projets

Un projet dont l'impact licences n'est pas mesurable n'est pas éligible

Calcul des licences sans prise en compte des dossiers prioritaires PSF 2025

Actions du 01/01/2025 au 31/12/2025

Exemples d'actions éligibles : nouvelle activité judo, jujitsu, taïso, kata, PPG, Para Judo ; nouveau public éveil, vétérans, handicapés, féminines ; nouveau créneau ; nouveau site de pratique...

Exemples de dépenses éligibles : prorata salarial de l'enseignant déclaré, frais de déplacement, achat de matériel hors équipement structurant, signalétique du dojo...

Action éligible n° 2 : *Accompagnement de la formation professionnelle d'un enseignant*

Exigences :

- 1 Diplôme, certification ou qualification professionnelle
- 2 Enseignants et dirigeants en règle : carte professionnelle, honorabilité, formation « violences »

L'action de formation doit être associée à un projet de développement au sein d'un club affilié en NOUVELLE-AQUITAINE

Les coûts finançables par un OPCO, un CPF ou tout autre financeur extérieur sont exclus du programme

Actions du 01/01/2025 au 31/12/2025

Exemples de formations éligibles : CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, cursus de Dojo Academy...

Exemples de dépenses éligibles : frais de déplacement, hébergement, restauration, achat de documentation pédagogique...

Action éligible n° 3 : Complément aux Projets Sportifs Fédéraux de la campagne PSF 2025

Actions prioritaires aidées au minimum fédéral

Projets prioritaires PSF 2025 aidés au minimum

- De l'école au dojo
- Vers un club inclusif

Aide PSF 2025 accordée au minimum de l'abaque fédéral
Aide FDT 2025 plafonnée au maximum de l'abaque fédéral

Liste des structures éligibles pour le judo scolaire et/ou le Para Judo :

FR de ROUFFIAC, JC ROCHEFORTAIS, JC FOURAS SAINT LAURENT, UJ BRIVE CL, JC THENON, Dojo BEGLAIS, AS SAINT MEDARD en JALLES, REBECA BIS, CJA ARNAUD HOSTENS, US DACQUOISE, JC COARRAZE NAY, JC du BOCAGE BRESSUIRAIS, Judo CMC, DAN 79, Shin Ghi Tai ECHIRE, AJ LIMOGES, JA ISLE BOSMIE, AS SAINT JUNIEN, ASPTT LIMOGES

Les structures éligibles n'ont pas besoin de candidater au FDT 2025 : leurs dossiers CERFA du PSF 2025 seront directement transmis à la cellule d'instruction FDT.

Action éligible n° 4 : Complément aux Projets Sportifs Fédéraux de la campagne PSF 2025
Autres actions PSF éligibles mais non aidées du fait de la combinaison des critères et de l'insuffisance de l'enveloppe territoriale

Aide plafonnée au 1er seuil de subvention d'une demande ANS :
500 € en ZRR et 750 € hors ZRR

Liste des structures éligibles :

JC d'ARCHIAC 1 action, JC ARGENTAT 2 actions, AL MONTIGNACAIS VALLEE VEZERE 1 action, JC Côteaux MACARIENS 1 action, JC de MIOS 1 action, SA MERIGNACAIS 1 action, ASPOM BORDEAUX 1 action, FJEP TARTAS 1 action, Stade POITEVIN 1 action, AJ AVANTON, Judo VALLEE du CLAIN 2 actions, JC VIVONNOIS, SAINT YRIEIX SCJ 1 action.

Les structures éligibles n'ont pas besoin de candidater au FDT 2025 : leurs dossiers CERFA du PSF 2025 seront directement transmis à la cellule d'instruction FDT.

Action éligible n° 5 : Complément aux Projets Sportifs Fédéraux de la campagne PSF 2025
Autres actions PSF éligibles mais insuffisamment aidées du fait de la combinaison des critères et de l'insuffisance de l'enveloppe territoriale

Aide cumulée PSF + FDT 1er seuil de subvention d'une demande ANS : 1500 €

Liste des demandes par structures éligibles :

Union Judo BRIVE CL 1000 dojos, Dojo BEGLAIS sport/santé et Dojobus, AS SAINT MEDARD en JALLES éveil et self-défense, US DACQUOISE féminines, Alliance Judo LIMOGES 1000 dojos, JA ISLE BOSMIE féminines, AS SAINT JUNIEN 1000 dojos.

Les structures éligibles n'ont pas besoin de candidater au FDT 2025 : leurs dossiers CERFA du PSF 2025 seront directement transmis à la cellule d'instruction FDT.

Les autres structures doivent reformuler toute autre demande par le dossier type FDT NA 2025

Action éligible n° 6 :

Projets territoriaux de développement Uniquement pour les OTD

LIGUE

Jujitsu et Para Jujitsu : plateforme technique, animation, promotion avec un champion...

Jujitsu progression technique et grades, self-défense, contact, combat, duo, JJB, etc.

Quota : 2 actions ou sites par zone

Total de 8 actions territoriales

Accompagnement de la formation des sportifs du PPF en tant que futurs enseignants

Dossier type associé au plan de développement du club

Quota : 4 sportifs par structure

Total de 20 sportifs

COMITES

Alignement sur les projets classiques :

- Augmentation du nombre des licences
- Professionnalisation de l'encadrement

Dossier type PARA JUDO TOUR

Accueil d'une action Para Judo : animation technique ou sportive Handi-Valides, Para Judo, JPSH, judo adapté, promotion avec un champion etc.

Quota : 2 actions ou sites par zone

Total de 8 actions territoriales

Modalités pratiques et calendrier du FDT 2025

Les structures éligibles PSF 2025 n'ont pas besoin de candidater.
Cf. 3 listes d'ayants droit.
Les dossiers seront étudiés tels que déposés dans COMPTE ASSO.

Toutes les autres demandes doivent être formulées exclusivement à partir du dossier type FDT NA 2025 et transmises en PJ par mail

Tous les clubs affiliés et les OTD peuvent candidater. Les autres structures (GE, pôles, OF...) sont inéligibles.
1 seule demande par bloc par demandeur.
3 demandes maximum par demandeur, sauf pour les actions en complément des PSF. *Cf. 3 listes d'ayants droit*

Lancement de la campagne FDT 2025
13/05/2025

Date limite de dépôt des dossiers :
30/06/2025
Ne pas modifier le format du document type !
Contact :
secretariat.poitiers@nouvelleaquitaine-ffjudo.com

Validation des attributions par la Conférence des Présidents à la rentrée



Judo Jujitsu
***Nouvelle-
Aquitaine***

nouvelle-aquitaine-judo.ffjudo.com
